

La Directrice Académique

La Présidente de l'USEP

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
S/C de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale

La Rochelle, le 15 octobre 2021

Objet : le sport scolaire de l'Ecole publique, l'USEP

Textes de référence

- Articles L552-1, L552-2 et L 552-3 du Code éducation
- Décret du 12-9-2003, BO n° 36 du 2 octobre 2003 : Statuts de l'USEP
- Convention MEN-Ligue de l'enseignement-USEP du 1er juillet 2019
- Circulaire de rentrée du 23 juin 2021

Convention MEN-Ligue de l'enseignement-USEP du 1er juillet 2019 - Article 1

« ... Le MENJ préconisera et accompagnera la création des associations USEP dans toutes les écoles publiques primaires conformément au premier alinéa de l'article L 552-2 du code de l'éducation »

Cette année scolaire doit permettre à chaque enfant de s'engager dans des activités physiques et sportives et de renforcer sa pratique. Dans ce cadre, le sport scolaire, qui occupe une place privilégiée et indispensable de passerelle entre l'école et le mouvement sportif, doit être dynamisé.

Nous vous incitons à créer ou à activer l'association sportive scolaire de votre école, à optimiser son fonctionnement sportif et associatif.

L'association sportive d'école USEP est une association loi 1901. Elle fonctionne comme tout club sportif. Le.la président.e de l'association peut à ce titre solliciter les collectivités pour son accompagnement financier.

L'association permet aux élèves d'appréhender le fonctionnement d'un club sportif en prenant des responsabilités par l'engagement au sein du bureau de l'association et plus largement dans la vie de celle-ci. La licence USEP est souvent la première licence sportive proposée à toutes les familles.

L'USEP propose une pratique physique et sportive mixte, adaptée et accessible à tous, de la maternelle au cours moyen, pratique qui contribue à épanouissement des enfants, leur santé et leur estime de soi. Elle favorise l'accès à la culture sportive et participe au développement des projets fédérateurs d'école comme par exemple GENERATION 2024, 30mn APQ. L'USEP accompagne également des événements sportifs nationaux et internationaux.

L'USEP est un réseau d'enseignants et éducateurs qui facilite l'ouverture de l'école vers l'extérieur en permettant l'implication des familles. Des ressources pédagogiques et du matériel sportif sont également mis à disposition.

La rencontre sportive associative accessible à tous est la concrétisation des projets USEP et renforce le sens donné aux apprentissages en EPS. Ces projets offrent de nombreuses opportunités de travailler la pluridisciplinarité et s'inscrivent pleinement dans les projets éducatifs de santé et citoyenneté.

L'USEP, depuis sa création, promeut les valeurs républicaines et offre un cadre qui permet aux enfants et adultes impliqués de les faire vivre.

Pour vous accompagner dans vos démarches de création, d'activation, de fonctionnement, vous pouvez vous adresser à la délégation départementale auprès de M. Dominique Blanc ufolep-usep@laligue17.org, téléphone : 05 46 41 73 13.

Deux chargées de mission USEP (2x 1/4 ETP) ont été nommées à partir de cette rentrée scolaire : Carole Samson et Lucie Auvinet-Gendre.

Le délégué de secteur USEP de votre territoire et le conseiller pédagogique mission EPS de votre circonscription sont également des relais pour votre association.

**La directrice académique des services
de l'Education nationale de Charente-Maritime**

La présidente de l'USEP de Charente-Maritime

Annick BAILLOU



Dominique LAUD

